



Droits des journalistes et Liberté d'expression

Médias - Agences - Sites web - Blogs...

Bernard Dapogny - Marion Dapogny

Ce guide de 720 pages, émaillé de nombreux exemples d'actualité récente ou médiatique comme l'affaire Bettencourt ou les écoutes de l'Élysée, couvre le spectre du métier de journaliste, depuis le statut jusqu'à la responsabilité civile et pénale. Les auteurs s'attachent à dresser un état des lieux très précis des différents statuts des journalistes (contrat de travail, rémunération, protection sociale, clause de conscience...) et des conditions d'exercice du métier sous tous les aspects (traitement des informations, préjudice, responsabilité des médias, liberté et protection...). Mais cet ouvrage n'est pas réservé qu'aux seuls journalistes ou candidats journalistes. À l'heure d'internet, des réseaux sociaux, des forums et des blogs, il est également destiné à toutes celles et ceux que la liberté d'expression intéresse, qu'ils soient professionnels ou non. Sont en effet abordées les questions de l'accès aux informations. Peut-on obtenir communication de tout document public? Qu'est-ce que le secret défense? Le vol d'informations est-il possible?... Ainsi que celles relatives au traitement des informations : qu'est-ce que la diffamation, l'injure, l'outrage? La caricature est-elle possible? Comment la vie privée et l'image des personnes célèbres ou non sont-elles protégées?

Octobre 2011

720 pages

Format
135 x 185 mm

Prix : 29 €

Sommaire (extraits)

Partie 1 - Le statut du journaliste

- Définition
- La carte d'identité professionnelle ou carte de presse
- Le contrat de travail
- La rémunération
- La rupture du contrat
- Les statuts particuliers
- Les droits d'auteur du journaliste

Partie 2 - Les conditions d'exercice du métier de journaliste

- L'accès aux informations
- La liberté d'expression du journaliste
- La responsabilité pénale du journaliste
- La responsabilité civile du journaliste
- Liberté d'expression et Internet



Droits des journalistes et Liberté d'expression



Dans leur introduction (pages 30-35), les auteurs prennent soin de rappeler la conception de la liberté de la presse en France, très différente de celle des États-Unis véhiculée par les séries américaines sur nos écrans :

“Le journaliste français exerce son droit à la liberté d’expression dans le cadre de son métier, mais sa « liberté s’arrête là où commence celle des autres ». Étant sur un pied d’égalité avec n’importe quel autre citoyen, son champ d’action est plus réduit.”

“On peut observer que depuis 1945, la France s’est inscrite dans une ligne d’apparent respect de la liberté de la presse, signant et intégrant convention sur convention. Ainsi, la déclaration des droits de l’homme et du citoyen est inscrite dans le « bloc de constitutionnalité », et avec elle, les articles relatifs à la liberté d’expression. Une nouvelle étape est franchie, lorsqu’en 1974, la France ratifie la Convention Européenne des droits de l’homme dont l’article 10 stipule que « toute personne a droit à la liberté d’expression. Ce droit comprend la liberté d’opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu’il puisse y avoir ingérence d’autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n’empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d’autorisations ». Depuis 1986 et jusqu’en 2010, il apparaît que sur 773 arrêts concernant la France, 579 sont des arrêts constatant une violation de la Convention : la CEDH est un puissant moteur des libertés en France.”

“Si on examine par ailleurs l’étude significative de Reporters Sans Frontières, qui place la France dans une position peu enviable quant au respect de la liberté d’expression, on arrive à une estimation suffisamment parlante pour réaliser que si la presse s’est battue pour la liberté, celle-ci est loin d’être totale et acquise. De 11ème en 2002, la France est passée à la 31ème place en 2007... pour mieux rechuter à la 44ème place du classement en 2010.”

Liberté d’expression et Internet : les auteurs mettent en lumière les responsabilités respectives des principaux acteurs d’internet (page 669) :

“Si la loi sur la presse de 1881 s’applique évidemment à Internet, la spécificité de cet outil devait être prise en compte : c’est l’objet de la loi pour la confiance dans l’économie numérique du 21 juin 2004. Car, si l’auteur d’un propos ou d’une image illicite engage sa propre responsabilité, il est apparu nécessaire d’engager la responsabilité d’autres acteurs, d’une part parce qu’ils contribuent à la production d’un dommage dont ils doivent répondre le cas échéant à la place d’un inconnu, et d’autre part à des fins de régulation. Il résulte de l’article 6 de cette loi qu’il convient de distinguer l’éditeur de l’hébergeur de données. La différence est d’importance car les responsabilités de ces deux acteurs ne sont pas identiques.”

“Il existe des particularismes tenant principalement à trois points : la multitude et la diversité des acteurs qui imposent de définir plus précisément la responsabilité de certains d’entre eux par l’élaboration de règles spécifiques ; la nécessaire adaptation des règles existantes pour appréhender les techniques employées ; des conflits de lois qui peuvent survenir lorsque plusieurs droits nationaux sont impliqués.”

**Couverture
Sommaire
complet
&
Extraits
sur votre espace
presse
en cliquant ici**



Droits des journalistes et Liberté d'expression



Les auteurs

Bernard DAPOGNY, juriste de formation, a travaillé dans divers services juridiques d'entreprises nationales, avant d'être responsable juridique aujourd'hui dans un grand groupe public. Ses deux plus récents ouvrages, "l' élu municipal" et "les droits des victimes de la médecine" ont rencontré un très vif succès.

Marion DAPOGNY est étudiante en droit et envisage d'exercer la profession de journaliste.

"Droits des journalistes et Liberté d'expression" est disponible en librairies - sur le site des Editions du Puits Fleuri: www.puitsfleuri.com - par téléphone: 01 64 23 61 46



**Rencontre avec les auteurs, interview, Participation à un débat...
Couverture et illustrations en haute définition...
Nous sommes à votre écoute...**

Relations presse
SAVOIR-FAIRE IMAGE & CIE
06 76 89 59 82
PressePuitsFleuri@orange.fr
Dominique Le Foulter
www.savoirfaireimage-rp.com

**Feuilletez et Téléchargez le dossier de presse
avec le Sommaire détaillé et des Extraits de l'ouvrage
ainsi que le fichier haute définition de la Couverture**
sur l'espace presse mis à votre disposition

<http://www.savoirfaireimage-rp.com/dossiers-de-presse/puits-fleuri-editions/index.php>



À propos des Editions du Puits Fleuri

Créées il y a plus de 25 ans, les Editions du Puits Fleuri se sont données pour objectif de rendre accessibles à tous les grandes règles touchant aux problèmes de droit rencontrés dans la vie personnelle, associative et professionnelle. Les sujets sont rédigés, et régulièrement mis à jour, par des professionnels du droit (avocats, juristes, consultants...) de façon avant tout pratique permettant aux non-spécialistes de connaître leurs droits et leurs obligations sur les questions qui les préoccupent. Plus de 180 ouvrages qui offrent des réponses précises et concrètes (témoignages, fiches pratiques...) à des problématiques complexes. Parmi les derniers ouvrages publiés: "Les droits des motards", "Mieux négocier en temps de crise", "Comment se mettre à son compte", "Comment vendre sur Internet", "Informatique & numérique pour les seniors et autres débutants", "Droit du handicap et procédures", "Accessibilité pour tous", "Animaux: guide juridique et pratique sur les lois et réglementations". Les Editions du Puits Fleuri demeurent une entreprise à taille humaine proche de ses lecteurs qui lui font souvent part des nouveaux sujets qu'ils aimeraient voir traités.